

DIRECTEUR DIRECTRICE D'ÉCOLE A PROJET « LANGUES VIVANTES ETRANGERES »

Type d'emploi	Directeur ou directrice d'école à projet spécifique pédagogique innovant
Établissement	École maternelle, élémentaire ou polyvalente de l'académie de Paris
Nature du poste	Directeur ou directrice d'école
Qualification demandée	Être inscrit sur la liste d'aptitude des directeurs d'école. Une expérience solide en qualité de directeur ou directrice d'école est un atout. Un engagement à mettre en œuvre le projet innovant est indispensable.
Date de prise de fonction	Rentrée scolaire 2025
Organisation du temps de travail	<p>Le directeur ou la directrice inscrit(e) dans le projet exerce à temps plein. Son service s'organise dans le cadre de la durée légale du travail applicable à l'ensemble des fonctionnaires. Il/elle est soumis aux obligations de service inscrites dans les textes en vigueur. Une souplesse dans l'aménagement des horaires est requise. Le directeur ou la directrice peut être appelé(e) à participer à des réunions de travail ou à des actions en lien avec ses missions en dehors des horaires scolaires.</p> <p>Son temps de formation obligatoire (18h) est consacré au projet innovant et à son pilotage : une inscription sera privilégiée, à sa demande, dans des parcours de formation proposés par l'École Académique de la Formation Continue.</p> <p>Les actions spécifiques du directeur ou de la directrice dans le cadre de ce projet relèvent principalement de l'impulsion, du pilotage pédagogique et de l'action partenariale, de son suivi et sa régulation. Il/elle est sollicité(e), dans le cadre des 108 heures, pour participer à des temps de travail avec les professeur(e)s et des partenaires afin de concevoir, suivre et évaluer les propositions mises en œuvre dans le cadre du projet. Sous l'autorité de l'IEN de circonscription, il peut contribuer à la mutualisation de son expérience auprès de ses pairs.</p>
Lieux d'exercice	<ul style="list-style-type: none"> École à projet « langue vivante étrangère »
Autorité hiérarchique	Le directeur ou la directrice est placé(e) sous l'autorité hiérarchique de l'inspecteur de circonscription dont dépend l'école d'affectation.

PROFIL DE COMPÉTENCES :

Dans l'enseignement primaire, un directeur/une directrice veille à la bonne marche de chaque école maternelle ou élémentaire. Il/elle prend toute disposition pour que l'école assure sa fonction de service public. Ses trois domaines de responsabilité que lui confère la réglementation en vigueur, sont le pilotage pédagogique, le bon fonctionnement de l'école et les relations avec les partenaires. Le « référentiel métier » précise les missions des directeurs d'école en prenant en compte les enjeux croissants de la fonction de direction dans l'école primaire. Dans le cas d'une école à projet pédagogique innovant, le directeur/la directrice d'école s'engage tout particulièrement dans la coordination nécessaire entre les professeur(e)s, l'animation de l'équipe pédagogique et l'attention portée au bon déroulement des enseignements. Son objectif de contribuer à mettre les pratiques innovantes au service de la réussite des élèves, notamment dans les domaines des enseignements fondamentaux et dans le développement harmonieux des élèves. Ces attributions requièrent ainsi de solides compétences en matière d'animation, d'impulsion et de pilotage.

Le directeur ou directrice d'une école à projet spécifique innovant fait preuve de :

- Adaptation et de disponibilité éventuellement en dehors des horaires habituels de service ;
- Qualités relationnelles avec les partenaires éducatifs, aisance en communication orale ;
- Engagement dans un projet expérimental : diagnostic, mise en œuvre, suivi, évaluation ;
- Aptitude au travail en équipe pluri-catégorielle.

Ses objectifs sont de :

- Fédérer la communauté éducative autour d'un projet commun visant l'excellence, l'égalité et le bien-être des élèves ;
- Piloter le projet en menant des concertations engageant l'équipe éducative, en assurer la mise en œuvre et le suivi.

Les candidats seront affectés sur l'un des 2 types de poste sollicités : soit école bilingue soit section internationale.

COMPETENCES ATTENDUES :

- Contribuer au déploiement de la politique académique dans le domaine de l'enseignement des langues vivantes.
- Piloter, animer, impulser et coordonner un enseignement des langues vivantes étrangères au sein d'une équipe pédagogique en accord avec le projet de l'école et la stratégie académique.
- Conduire une analyse fine des besoins des élèves et des PE.
- Travailler en étroite collaboration avec de multiples partenaires dans le cadre du projet (circonscription, mission LVE, DASCO, CASPE...) afin de faire rayonner les LVE sur le temps scolaire et péri-scolaire.
- Rendre lisible les actions conduites par l'école et leurs donner dimensions internationales.
- Favoriser la mobilisation en LVE retenue sur l'ensemble du temps de l'élève.
- Impulser l'utilisation du numérique éducatif au service de l'apprentissage des LVE
- S'appuyer sur la plus-value du dispositif afin d'améliorer les résultats des élèves notamment dans les savoirs fondamentaux.
- Ouvrir l'école à l'international :
 - Accueillir l'assistant LVE, organiser son emploi du temps avec l'enseignant référent, veiller à la cohérence de son service dans les classes ;
 - Élaborer et participer à des projets ERASMUS +;
 - Établir des contacts avec l'étranger ;
- Soutenir les échanges entre élèves par des projets adaptés et ambitieux.
- Contribuer au sein de l'équipe au déploiement de ce projet commun scolaire / périscolaire :
 - Construire, tisser et entretenir le lien entre les équipes scolaire et périscolaire à travers la conduite de projets communs.

COMPÉTENCES SPECIFIQUES ATTENDUES EN LVE

- Avoir un niveau de compétence linguistique équivalent à un niveau B2-C1 du CECRL dans la langue retenue : anglais allemand – arabe - chinois – espagnol - italien – japonais - russe (une partie de l'entretien se déroulera en langue étrangère)
- Avoir une connaissance précise de la didactique des LVE (enseignement d'autres disciplines en langue étrangère)

CONTACT :

- La mission LVE 1D : missionlve@ac-paris.fr
- Division des personnels enseignants du 1^{er} degré public : mvt1degre@ac-paris.fr